

Concours International Génie en Herbe OHADA du 1^{er} au 6 Octobre 2018, à Abidjan en Côte d'Ivoire

Le Niger a participé à la **10^{ème} édition du Concours International Génies en Herbe OHADA**. L'équipe est arrivée à Abidjan en Côte d'Ivoire le **30 septembre 2018 à 17 heures locales**. L'équipe était composée de **Mlle HAMA GADO Fatiya, MM. BACHIROU BOUBACAR Abdoul Rachid, IBRAHIM MAAZOU Nouhou** et deux encadreurs, **M. MAMAN GANI Souleymane** et **Mlle. ALHOUSSEINI SAGAYERE Kadidiatou**.

Au total, **11 équipes** ont participé à cette **10^{ème} édition** du concours. Elles ont toutes été hébergées à l'INJS d'Abidjan au quartier Marcory.

La cérémonie du lancement officiel a vu l'allocution du Président de la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage, **M. MVE ANTOINE APPOLINAIRE**, le lundi **1^{er} octobre 2018**.

Par ailleurs, le Président du Concours International Génie en Herbe OHADA, **M. Pierre Olivier LOBE**, a prononcé ces propos : *« si vous êtes un génie ce n'est pas le fait du hasard, et si vous êtes en phase finale de ce Concours International Génie en Herbe OHADA ce n'est pas un fait de hasard non plus. Donc battez-vous et que le meilleur gagne »*.

Le Président du Comité Scientifique du Concours, **M. Bérenger AWANAN**, a procédé au tirage au sort avant de faire un rappel des règles du concours. Après le tirage, les équipes ont été constituées en deux poules : les poules A et B. La poule A, composée de six (**6**) équipes et la poule B, composée de **cinq (5)** équipes.

Ainsi, la Poule A était composée de : la **Guinée, le Tchad, le Togo, le Burkina Faso, le Niger et la Côte d'Ivoire**. Dans la Poule B, les équipes étaient : le **Mali, le Sénégal, la République Démocratique du Congo, le Cameroun, et le Gabon**.

La phase écrite des épreuves s'est tenue le **2 octobre 2018 à l'université des Lagunes**. Il s'agissait des épreuves de : **Questions à Choix Multiples (QCM), Questions d'Intégration Africaine (QIA), et le Qui suis-je ?**

Ce sont des épreuves au cours desquelles les équipes devaient démontrer et étaler leurs connaissances en matière du Droit OHADA, notamment sur le **Traité instituant l'OHADA** en particulier et les actes uniformes de façon générale (**l'Acte uniforme relatif au droit commercial général, l'Acte uniforme relatif au Droit des Suretés, l'Acte uniforme relatif au droit de l'arbitrage, l'Acte uniforme relatif aux procédures simplifiées de recouvrement et voies d'exécution, l'Acte uniforme relatif à la médiation**).

Toutes les équipes étaient de taille en ce concerne leurs connaissances en droit OHADA. Cet exploit a largement dépassé les attentes sur l'évolution et la maîtrise des actes uniformes de l'OHADA par les étudiants des pays membres de l'OHADA.

A. Proclamation des résultats

Après deux jours de compétition acharnée mais amicale, pour la phase écrite, à l'issue des deux rencontres pour chaque équipe, les résultats sont les suivants :

Situation de la poule A pour l'épreuve de la phase écrite

La **Guinée** s'est placée en tête avec **225 points**, le **Tchad 135 points**, le **Togo 135 points**, la **Côte d'Ivoire 13 points**, le **Burkina Faso 105 points** et le **Niger 100 points**.

Situation de la poule B pour l'épreuve de la phase écrite

Le **Sénégal** a pris la tête du classement avec **155 points** suivi de la **République Démocratique du Congo 75 points**, le **Mali 65 points**, le **Cameroun 60 points** et le **Gabon 45 points**.

B. Proclamation des résultats globaux

a. Déroulé

Les résultats des plaidoiries ont été proclamés après deux jours de compétition. Les deux premières équipes de la **Poule A** étaient :

- l'équipe de la **Guinée avec 676,82 points**,
- l'équipe de la Côte d'Ivoire avec **652,16 points**

Comme l'a dit Me **Godwin AMENYINU**, avocat aux Barreaux du Togo « *c'est la poule la plus relevée, puisque les équipes se tenaient dans un mouchoir de poche. Pour preuve, l'équipe de la Côte d'Ivoire dépasse celle du Togo avec seulement 0,66 points pour se qualifier en demi-finale* »

Dans la **Poule B**, les deux premières équipes étaient :

- l'équipe du **Sénégal avec 547,03 points**
- l'équipe du **Mali avec 539 points**.

Les deux premières équipes des deux poules se sont qualifiées directement pour la prochaine phase de la compétition, la demi-finale. C'est ainsi que l'équipe du **Sénégal** a affronté l'équipe de la **Côte d'Ivoire** et l'équipe de la **Guinée** celle du **Mali**.

Les deux rencontres se sont déroulées le **5 octobre 2018** à l'université des Lagunes. A l'issue de ces rencontres, c'est l'équipe de la **Guinée** et l'équipe de la **Côte d'Ivoire** qui se sont affrontées en finale. Il faut noter par ailleurs que ces deux équipes finalistes étaient de la **poule A**.

Après la délibération des résultats de la demi-finale, toutes les équipes, ainsi que le comité d'organisation, ont effectué une excursion afin de découvrir la lagune d'Abidjan et la ville. Cette sortie détente est initiée chaque année pour permettre aux étudiants de se détendre et de lier davantage de liens de fraternité.

C. Conférence

Le vendredi 5 octobre 2018, toutes les équipes ont assisté à une conférence animée par des professionnels du droit qui ont accepté d'exposer sur des thèmes d'actualité concernant le droit de façon général et le droit OHADA en particulier.

Ainsi le premier panel était constitué de :

- M. **Paul LENDENGO Greffier**, à la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage, (**paneliste du thème : Bilan et perspectives de la gestion des affaires portées devant la CCJA**),
- Me **Jérémie WAMBO**, Avocat au Barreau de Cameroun, Juriste référendaire à la CCJA, (**paneliste du thème : les nouveaux actes uniformes de l'OHADA relatifs à l'arbitrage et à la médiation**),
- M. **Momoya SYLLA**, Juriste et expert, fondateur de IFEJ, (**panéliste sur la problématique de l'insertion professionnelle des jeunes diplômés dans l'espace OHADA**),
- Me **Godwin AMENYINU**, Avocat au Barreau du Togo, modérateur.

Après ce premier panel, le second panel était composé de :

- M. **Alexandre ROBINET-BORGOMANO**, Représentant à Paris de l'Association pour l'Unification du Droit des Affaires (UNIDA/www.ohada.com), (**paneliste du thème : L'influence du droit OHADA sur le projet d'unification du droit des affaires en Europe**),
- **Achille AGBE**, Directeur Général de LEX4 (**paneliste du thème : Le renforcement de la digitalisation juridique en Afrique pour une meilleure attractivité du droit OHADA**),
- Maître **GODWIN**, Avocat au Barreau de Togo, modérateur.

D. FINALE

La finale du concours s'est tenue le **6 octobre 2018** à la salle d'audience de la majestueuse **Cour Commune de Justice et d'Arbitrage (CCJA)**. Après les épreuves de la phase écrite, le jury de la phase orale, composé de juges et d'avocats, s'est installé pour entendre les plaidoiries des deux parties.

Après des plaidoiries de **quinze (15) minutes** et une phase duplique et réplique pour les deux équipes, le jury a posé une série de questions aux deux équipes.

A la fin de cette série de questions réponses le jury composant la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage fictive s'est retiré pour délibérer.

Après délibération, l'équipe de la **Côte d'Ivoire** a été sacrée championne de la **10^{ème} édition du Concours Génies en Herbe OHADA**. Quant à l'équipe de la **Guinée**, seconde finaliste, a obtenu le prix du meilleur plaideur.

La 10^{ème} édition du Concours International Génies en Herbe OHADA a pris fin avec une soirée de Gala avec tous les pays participants. Au cours de cette cérémonie des prix et récompenses ont été remis aux équipes et leurs candidats

E. Classement Général de l'équipe du Niger lors du concours

L'équipe du Niger a occupé la **4^{ème} place** dans la **poule A** avec **573,52 points**, la **6^e place** au classement général sur **11 pays participants**.

Concernant les **10 Meilleurs plaideurs du concours**, le Niger s'est placé en **8^{ème} position ex-aequo** et **10^{ème}** sur **33 candidats**.

Concernant le classement des mémoires (demande, défense), le Niger a occupé la **9ème place** sur **12**.

Rencontre des représentants de la communauté des étudiants vivant en Côte d'Ivoire

Le vendredi **5 octobre 2018** l'équipe du Niger a reçu la visite des représentants de la communauté des étudiants vivant en Côte d'Ivoire. Il a été question au cours de cette visite d'apporter leur soutien ferme à l'équipe du Niger d'avoir pu participer à cette compétition qui est devenue finalement la compétition des grandes universités des pays membres de l'OHADA.

G. Mention spéciale

- au Ministre de la Justice Garde des Sceaux du Niger, Monsieur **Marou AMADOU**
- à Monsieur **Issa WASSEY**, Directeur des Législations du Ministère de la Justice, Président de la Commission Nationale de l'OHADA du Niger
- à Monsieur **Maman Laouali MAMAN**, Coordonnateur du Projet d'Appui) la Compétitivité et à la Croissance (PRACC),
- à Monsieur **Paul BAYZELON**, Secrétaire Général de l'Association pour l'Unification du Droit en Afrique (UNIDA),
- à Monsieur **le Recteur** de l'Université Abdou MOUMOUNI de Niamey,
- à Monsieur le Doyen de la Faculté des Sciences Juridiques et Politiques de l'Université, Dr **Aboubacar MAI DOKA**,
- à Monsieur **Bachir TALFI IDRISSE**, **Professeur Agrégé des Facultés de Droit**, parrain du Club OHADA,
- au Bâtonnier **Daouda SAMNA**, Avocat au Barreau du Niger,
- à Maître **Adama SOUNNA**, Avocate au Barreaux du Niger,
- à Maître **Boudal EFFRED MOULOUL**, Avocat au Barreau du Niger, Président de l'Association des Jeunes Avocats du Niger,
- au **Comité International du Concours** pour la forte mobilisation des pays participants à cette 10ème édition, la belle réussite de l'organisation et la mise à disposition de toutes les délégations d'un important lot d'ouvrages sur le Droit OHADA.

« Vivement la 11ème édition au Togo ».

MAMANE GANI Souleymane

Encadreur de l'équipe du Niger

Coordonnateur National du CIGHO/NIGER

Chargé des Relations Extérieures du CIGHO/NIGER

President du Club OHADA UAM/FSJP

Tél. : +227 96065824

Email : souley.gani15@gmail.com